

SECTEUR :

DATE D'ARRIVEE :

Année 2023

Dossier de partenariat

A retourner au service « Vie associative » **obligatoirement** avant le **31 Janvier 2023**

CE DOSSIER DOIT ETRE REMPLI PAR TOUTES LES ASSOCIATIONS BENEFICIANT D'UNE AIDE FINANCIERE, MATERIELLE OU EN NATURE PAR LA COMMUNE DE DRAVEIL.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE ASSOCIATION (A REMPLIR IMPERATIVEMENT)

Nom de l'Association:

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL : VILLE :


LE BUREAU (A REMPLIR IMPERATIVEMENT)

➤ *Président* (nom, prénoms) :

Adresse :

Code postal :


Ville :

   @

➤ *Trésorier* (nom, prénoms) :

Adresse :



Code postal : Ville :

   @

➤ *Secrétaire* (nom, prénoms) :

Adresse :

Code postal : Ville :

   @

➤ *Autres membres du bureau* :

« Il est interdit à tout groupement ou toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné »

↳ LES ADHERENTS

Nombre d'adhérents :

Nombre d'adhérents Draveillois :

Nombre de bénévoles :

Nombre d'adhérents « Pass Jeunes » :

Nombre de licenciés :

Les activités proposées par l'association sont destinées à quelle(s) tranche(s) d'âge ? :

.....

Tarifs d'adhésion :

Quelle est en pourcentage la part des adhésions dans le budget annuel ? :

L'Association doit impérativement fournir:

- Un bilan financier et un compte de résultats 2022
- Un budget prévisionnel pour 2023 avec le solde de 2022

L'association a-t-elle placé des disponibilités en valeurs mobilières de placement ? oui non

(Fournir les justificatifs correspondants) :

L'association est-elle soumise aux impôts sur les sociétés ou à la TVA ? oui non

Est-ce une première demande de subvention ? oui non

PRECEDENTE(S) SUBVENTION(S) MUNICIPALE(S) ALLOUEE(S) A L'ASSOCIATION POUR 2022 :

Rappeler le montant de l'aide accordée par la Ville pour **2022** :

Montant demandé	€
Montant alloué	€
Subvention exceptionnelle	€

Un rapport d'activité et les justificatifs financiers concernant la subvention allouée en 2022 doivent être joints.

Montant de la subvention demandée pour l'année 2023 : €

Le montant demandé représente-il 50% du budget prévisionnel ? oui non

Votre Association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

Joindre les justificatifs correspondant

LES STATUTS (A REMPLIR IMPERATIVEMENT)

✓ L'association doit joindre à ce dossier **l'ensemble des statuts actualisés** ainsi que les **deux derniers réceptionnés** de ses déclarations de modification des statuts ou du bureau auprès de la préfecture

Date de déclaration en préfecture de création de l'association :

Date de parution au Journal Officiel :

Numéro Répertoire National des Associations :

Numéro SIRET :

Le cas échéant Code APE : :

Numéro SIREN :

Les statuts de l'association prévoient-ils que la ville soit membre de droit ? oui non

Si oui, préciser la date de la délibération du Conseil municipal acceptant ou refusant cette qualité de membre de droit :

LES ACTIVITES

Les activités de l'association seront décrites le plus précisément possible :

Les activités ou les prestations proposées par l'association s'adressent elles à un autre public que celui constitué par ses adhérents ? oui non

Si oui, quel public ?

L'association bénéficie t- elle des services :

- d'un expert comptable ? oui non

- d'un commissaire aux comptes ? oui non

L'association emploie t- elle du personnel ? oui non

- nombre total de salariés :

- nombre d'emplois aidés :

- nombre de bénévoles :

L'association relève t- elle d'une convention collective ? oui non

L'association effectue t- elle des prestations de service pour la ville ? oui non

Si oui, de quelles prestations s'agit-il ?

La ville de Draveil met à disposition de l'association :

➤ Des locaux municipaux ? Des terrains municipaux ? oui non

Si oui, l'association est invitée à remplir la fiche n°2

EN CAS D'OCCUPATION DE LOCAUX OU DE TERRAIN, MEME TEMPORAIREMENT, L'ASSOCIATION EST INVITEE A **JOINDRE UNE ATTESTATION D'ASSURANCE**

➤ du matériel (informatique, véhicules, équipement divers...) ? oui non

➤ du personnel ? oui non

Fiche de partenariat n°1 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2023

Nom de l'association :

↳ **OBJET DE LA SUBVENTION**

La subvention est-elle une subvention :

- *non affectée (c'est à dire qui permet d'équilibrer les comptes de l'association) ?*
- *affectée (à un projet particulier ou à l'acquisition de matériel spécifique) ?*

Dans le cas d'une subvention affectée, la subvention est-elle :

- une subvention de fonctionnement (c'est à dire qui permet à l'association de mettre en œuvre un ou plusieurs projets spécifiques) ? oui non

L'association *doit décrire* le(s) projet(s) pour l'année 2023 (par ordre de priorité), d'en dégager l'intérêt local et joindre un ou plusieurs devis dans le cas d'un investissement:

Les projets sont-ils créateurs d'embauches ?

Quels sont les indicateurs d'évaluation proposés au regard des objectifs à atteindre ?

Fiche de partenariat n°2 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX

PREMIERE DEMANDE

Nom de l'association :

✓ Si elle ne l'a pas fournie l'an dernier, l'association est invitée à joindre à ce dossier une copie de la **convention de mise à disposition de locaux**.

La ville met à disposition de l'association des locaux :

- de façon temporaire ?
- de façon permanente ?

Cette mise à disposition est :

- gratuite ?
- onéreuse ?

.../...

EAU, GAZ, ELECTRICITE ET TELEPHONE :

Préciser qui supporte les charges ?

	Eau	Gaz	Electricité	Téléphone
Charges payées directement par l'association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Charges payées par la ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Charges payées par la ville et remboursées par l'association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NETTOYAGE DES LOCAUX, PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN :

Préciser qui supporte les frais ?

	Nettoyage	Entretien des locaux
A la charge de l'association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A la charge de la ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A la charge de la ville et remboursés par l'association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le local mis à disposition de l'association comprend-il du matériel ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui lequel		
Le local est-il partagé avec d'autres associations ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

A remplir par le service instructeur :

Estimation de la dépense annuelle ainsi supportée par la commune correspondant à l'avantage alloué à l'association : €

Date

Signature du Président